

Programme Pluriannuel d'Activités de la Safer PPAS



2015 > 2021

Révisé en 2017



SOMMAIRE

A- UN PPAS UNIFIE ET ACTUALISE POUR LA SAFER OCCITANIE 2017 – 2021.....	P 3
ANALYSE ET CONTRIBUTIONS	P 3
ORIENTATIONS ET VALIDATION DU PROGRAMME.....	P 4
VALIDATION.....	P 4
B- LES EVOLUTIONS RECENTES 2015-2017 - NOUVEAUX ELEMENTS DE CONTEXTE	P 4
REGIONALISATION ET POLITIQUES REGIONALES.....	P 5
POLITIQUES DEPARTEMENTALES.....	P 6
LAAF 2014 : MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCIER.....	P 7
C- LES CONTRIBUTIONS DES COMITES TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX.....	P 9
ENJEUX NOUVEAUX ET RENFORCES 2017-2021.....	P 9
ORIENTATIONS OPERATIONNELLES 2017-2021 – PRIORITES A RENFORCER – ACTIONS NOUVELLES	
A PROMOUVOIR	P 12
D- ORIENTATIONS.....	P 16
DECLINAISONS DES AXES PRIORITAIRES ET ACTIONS.....	P 18
E- DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI.....	P 25
F- LES MOYENS ET FINANCEMENT.....	P 29



PLAN PLURIANNUEL D'ACTIVITES DE LA SAFER 2015-2021 - REVISION 2017

Rapport de révision

A- UN PPAS UNIFIE ET ACTUALISE POUR LA SAFER OCCITANIE 2017 – 2021

En application de l'article R 141-7 du Code Rural, les SAFER doivent soumettre leur programme pluriannuel d'activité à l'approbation des Ministres chargés de l'Agriculture et des Finances et leur communiquer un compte-rendu annuel d'activité.

Le contenu, les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du nouveau programme pluriannuel d'activité de la Safer Occitanie pour la période 2015-2021 sont fixés par une note de service du 10/02/2014 du Ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'identifier **les axes de travail prioritaires**, en cohérence avec les politiques foncières agricoles et d'aménagement du territoire, et de déterminer les objectifs techniques annuels qualitatifs et quantitatifs à atteindre sur le terrain.

Chacune des Safer, Safer Aveyron Lot Tarn Tarn-et-Garonne, Gascogne Haut-Languedoc et Languedoc-Roussillon, disposait de son propre PPAS, approuvé par les Ministères de tutelle en 2014. La création de la nouvelle Safer Occitanie, le 30 mai 2017, entraîne des modifications statutaires pour lesquelles il convient de faire correspondre les nouvelles orientations régionales contenues dans le PPAS.

A ce titre, la Safer Occitanie a sollicité la révision du PPAS auprès du Directeur Régional de la DRAAF, selon la démarche simplifiée prévue.

La préparation de cette révision s'effectuera de la manière suivante :

1- ANALYSE ET CONTRIBUTIONS

A partir d'une consolidation des PPAS d'origine (1) d'une part, et d'une analyse de leurs contenus respectifs d'autre part, il est procédé au recueil et au traitement des contributions internes produites depuis le mois de juin 2017 par chacun des Comités Techniques Départementaux appelés à identifier :

- les nouveaux éléments de contexte locaux survenus depuis 2015
- les enjeux nouveaux ou à reprendre
- les priorités à renforcer
- les actions nouvelles à engager ou à expérimenter

(1) PPAS téléchargeables à l'adresse suivante http://www.safer-occitanie.com/Documents/PPAS_ALT-GHL-LR.pdf

2- ORIENTATIONS ET VALIDATION DU PROGRAMME

A partir des trois Programmes Pluriannuels d'Activités des Safer d'origine, dont les orientations et les types d'actions étaient davantage similaires et complémentaires que divergentes, il est procédé à la consolidation de leur contenu. La présentation ci-après annexée permet de fixer, à partir de ce cadre de base, les orientations qui s'en dégagent et les axes prioritaires pour engager l'élaboration des actions à déployer.

Selon les séquences suivantes :

- la présentation en Conseil d'Administration du 26 septembre 2017:
 - de la consolidation de ces contributions,
 - des orientations sur les axes prioritaires
- l'élaboration des propositions d'actions en Comité régional des Territoires du 19 octobre 2017

3- VALIDATION

Selon les séquences suivantes :

- l'examen par le Comité régional de révision du PPAS, présidé par le Préfet de Région ou le DRAAF, qui se tiendra le 6 novembre 2017
- l'adoption par le Conseil d'Administration de la Safer le 27 novembre 2017
- la remise des avis des commissaires de Gouvernement Agriculture et Finances
- l'approbation par les Ministres en charge de l'Agriculture et des Finances

E- LES EVOLUTIONS RECENTES 2015-2017 - NOUVEAUX ELEMENTS DE CONTEXTE

La sensibilisation sur le thème du foncier, portée de longue date par les Safer en général et par les Safer historiques du territoire de l'Occitanie plus localement, en particulier sur la « consommation » des espaces naturels agricoles et forestiers, se concrétise depuis ces dernières années par une intégration croissante des enjeux du foncier par les acteurs politiques et professionnels dans leurs orientations et programmes d'actions.

La période 2015-2017 renforce cette tendance, marquée également par la mise en œuvre de nouvelles dispositions législatives, la politique nationale de régionalisation et l'évolution des facteurs économiques et de production.

CADRE POLITIQUE & REGLEMENTAIRE

1- REGIONALISATION ET POLITIQUES REGIONALES

Au cours de la période 2015 – 2017, la mise en œuvre de la régionalisation en Occitanie s'est appliquée à différents niveaux :

a. POLITIQUES REGIONALES

Définition, actualisation ou renouvellement pour convergence des anciennes dispositions et prise en compte de la globalité du nouveau territoire (CPER, Schéma de massif, SRDEII....) avec intégration des thèmes relevant du champ d'activité de la Safer : transmission des exploitations, installation en agriculture, accès au foncier, maîtrise foncière ciblée pour des enjeux particuliers (notamment environnementaux, biodiversité, zones humides...), accueil de nouvelles populations ou activités.

En particulier, le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), fait ressortir un volet agricole articulé autour de quatre priorités dont trois concernent directement ou indirectement le foncier :

- Priorité « Assurer le renouvellement des agriculteurs en Occitanie » : La transmission des exploitations agricoles
- Priorité « De la terre au produit » : Sécuriser les productions agricoles par l'accès à l'irrigation
- Priorité « de la terre au territoire » :
 - o Faciliter l'accès au foncier
 - o Encourager le développement et l'aménagement des territoires agri-ruraux

Différentes perspectives d'actions sont d'ores et déjà identifiées tels les dispositifs de portage du foncier, la transmission, l'animation foncière, l'aménagement, la reconquête des friches, la protection des espaces, la création d'activités sur le territoire...

b. ORGANISATION DES INSTITUTIONS

- a) Avec la réorganisation des services : dans ce mouvement le Conseil Régional a créé une mission foncière, pendant que la DRAAF étendait à l'Occitanie cette mission déjà déployée en Midi-Pyrénées.
- b) Avec l'extension du territoire de l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon à l'ensemble de l'Occitanie, dont il prend le nom, décrétée en mai 2017, en complémentarité des EPF locaux préexistants. Ce même décret confirme la recommandation de coopération avec la Safer.

c. REORGANISATION DES INSTANCES REPRESENTATIVES

Auxquelles la Safer est associée tels que le Comité Régional Installation Transmission, le Comité de concertation des Organisations Professionnelles Agricoles, le futur Parlement de la Montagne, le Comité régional de la biodiversité

2- POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Parmi les initiatives professionnelles engagées au cours de cette période 2015-2017, relevons a minima, la déclinaison de nouveaux Projets Agricoles Départementaux en chartes partenariales (Hérault, Pyrénées-Orientales), retenant pour le foncier les thèmes suivants :

- La priorité à l'installation
- La restructuration et le remembrement
- Les outils financiers pour faciliter la restructuration
- La lutte contre la cabanisation et la spéculation foncière
- La préservation et la reconquête du potentiel foncier agricole

Durant cette période, relevons également une large extension de l'intégration du thème du foncier dans les orientations de travail des différents intervenants publics, selon :

- Des dispositions réglementaires : mise en œuvre totale des Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers pour l'examen des projets de documents d'urbanisme et l'observation de la consommation de ces espaces à des fins d'artificialisation (Ex. : Hérault état des lieux Préfecture 2017)
- La mise en œuvre de Comités de pilotage spécifiques sous l'égide des Préfets de département sur le thème de la reconquête des friches (Aude, Pyrénées-Orientales)
- Des programmes des Collectivités, stabilisés dans leurs compétences et dans de nouveaux contours territoriaux pour les EPCI au 1^{er} janvier 2017
- Les actions des Etablissements Publics Fonciers locaux et régional

3- LAAAF 2014 : MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCIER

Progressivement, en 2015 puis en 2016, les dispositions nouvelles contenues dans la Loi d'Avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt se sont déployées, au fur et à mesure de la parution des décrets et arrêtés :

- Safer :
 - Connaissance du marché rural : extension des notifications à transmettre à la Safer, notamment pour tout projet de cession en pleine propriété ou démembrée, pour tout projet de parts ou d'actions de société
 - Droit de préemption :
 - pour les biens à usage agricole, les terrains nus à vocation agricole, la cession de la totalité des parts ou actions de société
 - faculté nouvelle de préemption partielle
- Contrôle des Structures :
 - Adoption de deux Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles, sur la base des périmètres des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, actuellement toujours coexistants en région Occitanie
 - Articulation nouvelle entre le régime d'autorisation d'exploiter et les rétrocessions Safer

FACTEURS ECONOMIQUES ET DE PRODUCTION

La période 2015-2017 est marquée par :

- La mise en œuvre des nouvelles dispositions de la PAC 2014 – 2020 avec le rééquilibrage des aides du 1^{er} pilier vers le 2^{ème} pilier, entraînant de profondes évolutions économiques selon les systèmes de production et les zonages territoriaux, avec des répercussions sur les stratégies foncières des exploitations agricoles.
- Des crises conjoncturelles agricoles récurrentes d'origine multiple :
 - Sanitaire : aviculture, palmipèdes 2016, 2017
 - Economique : « marquée par des baisses de prix à la production et/ou de réductions de volumes dans de nombreux secteurs en 2016 succédant à quelques années difficiles pour certaines productions » (1). Situation se traduisant par des écarts de performance économique entre les exploitations agricoles (grande disparité des résultats économiques et de trésorerie).
 - Climatique, avec la répétition et l'accumulation des aléas climatiques (sécheresse, gel...) :
 - rendant nécessaire une réflexion sur la politique de l'eau (disponibilité, gestion, coût) et sur la mobilisation foncière pour la création de réserves en eau

(1) Source : Agris'copie 2017 – Chambre Régionale d'Agriculture / CERFRANCE OCCITANIE

- accentuant la concurrence foncière et la (sur)valorisation patrimoniale du foncier sécurisé dans son accès à l'eau,

NOUVELLE SAFER OCCITANIE

Le 30 mai 2017, la fusion des trois Safer Aveyron Lot Tarn Tarn-et-Garonne, Gascogne Haut-Languedoc et Languedoc-Roussillon a donné naissance à la SAFER OCCITANIE.

Le rapprochement, préparé au cours des deux années précédentes, débouche sur :

- ✓ une nouvelle entreprise aux dimensions nouvelles : 150 salariés, 13 implantations départementales, fonctionnement multisites pour plusieurs services
- ✓ une nouvelle organisation :
 - intégrant les évolutions réglementaires du conseil d'administration : représentation des syndicats agricoles représentatifs, répartition des administrateurs en 3 collèges, parité pour le 1^{er} collège
 - permettant d'envisager des synergies techniques et opérationnelles entre les équipes des trois Safer d'origine.
- ✓ des perspectives différenciées de développement des missions selon les territoires infra régionaux
- ✓ une révision des organisations des instances de gouvernance et des procédures internes préexistantes en vue de leur convergence et harmonisation

Les évolutions induites par un tel mouvement produiront progressivement tous leurs effets au cours des deux prochaines années.

LES CONTRIBUTIONS DES COMITES TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX

Sont repris dans cette présentation les éléments de synthèse des contributions des 13 Comités Techniques Départementaux au titre :

- de l'actualisation de l'analyse de la situation départementale 2015-2017 et des conséquences prospectives qui en découlent (enjeux)
- de l'affirmation de l'acuité des actions, nouvelles ou à renforcer, qu'il conviendrait d'étudier pour intégration dans le programme qui sera préparé pour le Comité de révision du PPAS et le prochain Conseil d'Administration

1- ENJEUX NOUVEAUX ET RENFORCES 2017 – 2021

a. ECONOMIQUES

i. COUT ET ACCESSIBILITE DU FONCIER

L'enjeu consiste à contenir l'évolution du prix du foncier en rapport avec la valeur économique des productions.

Maîtrise des prix : préoccupation générale partagée, face :

- A l'accentuation de l'**hétérogénéité des prix des terres agricoles** en fonction de leur qualité agronomique, de leur aménagement, des droits rattachés (de production, primes) et, de plus en plus, de l'accès à l'irrigation. A contrario, dans certains secteurs à faible potentiel agronomique, même un faible niveau de prix n'écarte pas le risque de déprise (Aveyron, zones intermédiaires...).
- **A l'accroissement de la part de la valeur patrimoniale** dans le prix du marché, au dépend de la valeur économique. Si tous les acteurs en position d'acheteur y sont sensibles, cette situation devient particulièrement critique pour les jeunes en phase d'installation.
- A l'intervention de certains **intermédiaires spécialisés** sur des sous-segments de marché, développant une approche des vendeurs par des propositions haussières.
- Au constat de la diminution du nombre moyen de candidatures aux rétrocessions de la Safer dans plusieurs secteurs.

Rétention et libération foncières :

Si la **rétention foncière** (en attente d'orientation définitive, de changement de destination ...) constitue une attitude bien connue chez certains acteurs du marché, la Safer Occitanie rencontre une **diversité accrue des situations** ; par exemple, nous observons cette nouvelle attitude en zone de montagne (Massif Central, Pyrénées) selon une stratégie d'adaptation à l'évolution de la PAC, un possible relâchement dans les zones ayant recours au travail par entreprise et une persistance de cette situation dans les espaces périurbains et ce d'autant plus qu'ils sont morcelés. A contrario, compte tenu de la conjoncture économique agricole (cf. supra), la situation difficile rencontrée par certaines exploitations pourrait agir ponctuellement sur la **libération de foncier**.

Recours à des investisseurs : face à cette tendance continue de la hausse des prix, il apparaît nécessaire de structurer une politique générale professionnelle du recours à des capitaux externes à l'exploitation agricole.

ii. TRANSMISSION INSTALLATION

*** POLITIQUE DE L'INSTALLATION**

L'installation en agriculture constitue, de loin, l'enjeu prioritaire dans les politiques agricoles départementales, dans le but de rechercher un fort renouvellement des générations, mais que l'on sait hétérogène selon les secteurs de production, l'organisation des filières ou selon les dynamiques territoriales. L'intérêt de l'approche de l'installation progressive est moins partagé.

Considérant le facteur foncier dans cette approche, il ressort, pour la Safer, l'importance de prendre en compte, autant que possible, la qualité et l'appréciation de la viabilité du projet des candidats sans se limiter à leur seule capacité de financement de l'acquisition. La dépendance ou la complémentarité des projets agricoles avec des revenus extérieurs à l'exploitation agricole mérite d'être appréciée, comme la prise en compte de l'exploitation agricole parentale dans l'analyse des projets des candidats dans certaines situations.

L'accroissement de la taille des outils de production, la part de la valeur du bâti, deviennent des facteurs de plus en plus limitant à la transmission auprès des acteurs locaux, renvoyant à la nécessité de l'arrivée de nouveaux acteurs professionnels externes limitant d'autant la consolidation des exploitations voisines.

Dans les zones de déprise, l'objectif est d'attirer de nouveaux actifs dans le milieu rural, et notamment de nouveaux agriculteurs.

*** OUTILS**

Dans ce contexte, il ressort une ferme volonté d'action, voire de créer les outils permettant de stocker du foncier dans l'attente d'un porteur de projet, de faciliter, et, dans une certaine mesure, de sécuriser la progressivité de l'acquisition foncière au moment de l'installation. Il s'agit de s'appuyer sur les avancées des dernières années en matière de dispositif de portage de foncier et d'innover pour atteindre des effets plus développés, tout en contenant la part de risque.

b. FONCIERS

i. CONSOLIDATION ET RESTRUCTURATION – OUTILS

Si la destination vers l'installation demeure une priorité, elle ne doit pas effacer l'attention à porter à la consolidation et à la restructuration des exploitations ; ces préoccupations pouvant justifier une prépondérance de cette priorité pour certains territoires d'intervention de la Safer, compte tenu de l'organisation du parcellaire (secteur avec faible historique de remembrement notamment en zone de montagne, éparpillement parcellaire viticole) et de la faible dimension économique des exploitations.

Là encore, il est souhaitable de définir et de déployer des outils appropriés à ces situations de restructuration pour :

- Valoriser les lots en zones de déprise à faible pression de candidat
- Développer un outil de stockage / portage dans le cadre de restructuration foncière
- Prendre en compte les besoins d'animation foncière nécessaires

Dans certains domaines, il s'agira d'aller plus loin dans l'équipement et les travaux pour la bonification du foncier par le développement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de travaux d'aménagement, notamment en matière d'irrigation agricole (mobilisation de foncier pour création de ressource, équipement parcellaire).

ii. APPROCHES SPECIFIQUES

*** FORET ET PERIURBAIN**

De répartition géographique hétérogène sur l'ensemble territorial, les secteurs de forêt et les espaces périurbains et littoraux comportent des enjeux spécifiques plus locaux :

- Restructuration et amélioration du parcellaire forestier, transmission de massifs
- Mitage parcellaire, spéculation foncière et cabanisation
- Protection des espaces agricoles en zones périurbaines, dans la perspective d'un maintien ou d'une relance de l'activité agricole

*** RISQUES NATURELS**

Face à un environnement fragilisé par les risques d'incendie, d'inondation et de submersion ou de dégradation de la qualité de l'eau, le développement d'aménagements spécifiques du foncier et la recherche de l'apport bénéfique de production agricole constituent de vraies pistes à promouvoir. Ils supposent une orientation spécifique à donner au foncier concerné.

2- ORIENTATIONS OPERATIONNELLES 2017 2021 -PRIORITES A RENFORCER – ACTIONS NOUVELLES OU A PROMOUVOIR

A partir des enjeux identifiés en département, les Comités Techniques Départementaux ont insisté sur quelques propositions d'actions présentées ci-dessous, selon les axes prioritaires prévisionnels du PPAS.

a. AGRICULTURE

i. INSTALLATION

Considérer la diversité des projets d'installation :

- S'appuyant sur une diversité croissante de systèmes de production et de commercialisation par rapport à l'environnement local plus conventionnel
- En appréciant et qualifiant les projets des candidats, dans leur viabilité ainsi qu'en analysant particulièrement l'impact des revenus complémentaires
- En déployant les moyens techniques d'accompagnement de tout porteur de projet

Favoriser les processus de maîtrise foncière au moment de l'installation :

- Dans le cadre familial, en renforçant l'exploitation parentale avant ou au moment de l'installation du jeune agriculteur
- Hors du cadre familial, en créant et développant les dispositifs de portage adaptés aux principales situations (cf. ci-après)

ii. FACILITER LE FINANCEMENT DE L'ACCES AU FONCIER

Investisseurs :

- Rechercher et qualifier les investisseurs, selon qu'ils sont financiers, opérateurs de la filière, apporteurs de capitaux de proximité
- Organiser la structuration du portage (Société, GFV...), les modalités de mise à disposition (bail rural, transmission progressive...) et la mise en relation des acteurs
- Identifier la place et le rôle de la Safer

Dispositifs de portage du foncier :

- Poursuivre et améliorer les systèmes en vigueur (Conseil Régional installation ; approche de filière économique, fonds de portage)
- Développer le stockage temporaire dans l'attente de trouver un candidat à l'installation ou en phase d'achèvement de son parcours de préparation à l'installation
- Etudier le portage transitoire dans le cadre d'installation progressive
- Etendre l'implication partenariale à d'autres acteurs que le seul Conseil Régional : collectivités locales, fonds de portage, partenariats privés, caisse de dépôts et de consignation ...

TRANSMISSION AGRICOLE ET FORESTIERE

- Déployer les opérations de repérage et d'accompagnement des cédants, en lien avec les organisations professionnelles, les collectivités et les opérateurs économiques de filière
- Développer l'offre de service d'intervention foncière de la Safer pour le secteur de la forêt productive, principalement dans les zones du Massif Central
- Intégrer les conditions de poursuite, par l'attributaire, des engagements liés au foncier (isolement des productions, engagements environnementaux, agriculture biologique...)

iii. COMMUNICATION

- Développer les outils de gestion temporaire de la Safer (Convention de Mise à Disposition, bail Safer, Convention d'Occupation Provisoire et Précaire) pour des situations bien ciblées : en attente de prise de décision d'orientation du patrimoine d'exploitation, situation de succession, en attente de mise en œuvre du changement de destination (collectivités)
- Développer les outils d'intervention en direction des groupements pastoraux

iv. RESTRUCTURATION AGRICOLE ET FORESTIERE

- Engager des interventions de restructuration foncière et de « remembrement », en particulier celles en lien avec les opérations d'aménagement, notamment hydraulique, ou pour valoriser les lots en zone de déprise à faible pression de candidats
- Etudier et mettre en œuvre des actions de reconquête des friches, en zones périurbaines ou en déprise, dans un but de valorisation agricole et/ ou de prévention des risques naturels ou sanitaires

v. ORIENTER LES OPERATIONS ET REGULER LES PRIX

- Déployer sur des territoires agricoles ciblés une politique à moyen terme de révision de prix du foncier
- Renforcer l'approche des collectivités situées en espaces périurbains et du littoral par la maîtrise de l'orientation (cabanisation, mitage) et une régulation du prix des terres agricoles

vi. STRUCTURE DES EXPLOITATIONS – BATI

- Sensibiliser les élus à la localisation des sièges d'exploitation en zone périurbaine
- Développer l'usage de la préemption partielle sur des biens mixtes en vue de maîtriser le foncier résiduel autour du bâti (granges foraines, orientation non agricole du bien vendu...)

b. DEVELOPPEMENT LOCAL

i. AGRICULTURE ET PROJETS DE TERRITOIRE

1. PROMOUVOIR L'OFFRE DE SERVICE ADAPTEE AUX BESOINS DES COLLECTIVITES

- Appuyer les collectivités rurales dans l'évaluations de leurs biens
- Promouvoir notre offre de service auprès des collectivités

2. DEVELOPPER LES PARTENARIATS

- Avec les EPF : EPF Occitanie, EPFL Castres, Toulouse, Perpignan, Montauban
- Avec l'ensemble des collectivités, au premier rang desquelles les EPCI, aux contours territoriaux et compétences révisés et stabilisés

3. INTERVENIR EN AMONT DANS LES FUTURS PROJETS STRUCTURANTS ET D'ETUDE

- Autoroute Castres Toulouse
- LGV : Bordeaux-Toulouse, ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
- Projet de territoire de la Vallée du Tescou
- Friches périurbaines
- Mise en œuvre des compensations environnementales et agricoles collectives
- Participer aux travaux ERC Etat/Région
- ...

ii. ACTIVITE RURALE ET COMPETITIVITE

1. CONTRIBUER A L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS

- Sélectionner et accompagner des porteurs de projets extérieurs pour la reprise de propriétés ou de biens ruraux
- Réaliser les aménagements parcellaires améliorant la structure parcellaire (échanges, remaniements....)

2. TRAVAUX

c. ENVIRONNEMENT

i. MEDIATION AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT

- Mise en œuvre des compensations environnementales pour les ouvrages d'infrastructure
- Sensibiliser à la protection des éléments naturels attachés au foncier
- Promouvoir les bonnes pratiques agricoles adaptées aux enjeux spécifiques localisés dans les cahiers des charges Safer

ii. PRESERVATION ET UTILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Préserver la qualité de l'eau (« bonnes pratiques ») et maîtrise foncière des captages AEP
- Accompagner spécifiquement les porteurs de projets d'activités d'accueil concernés par des captages privés
- Réaliser une analyse préalable de l'enjeu eau dans les projets structurants
- Démultiplication des démarches du type « Lemboulas » : volontariat et cahier des charges environnementaux

iii. PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- Préserver la qualité des milieux (zones humides)
- Promouvoir le rôle de l'agriculture dans les zones à incendie
- Protéger les massifs forestiers par une activité élevage ou viticole

d. OBSERVATION FONCIERE

i. CONNAISSANCE

- Développer les « portés » à connaissance des collectivités basés sur les références reconnues de la Safer

ii. SURVEILLER, ALERTER

- Déployer Vigifoncier auprès de l'ensemble des collectivités

D. ORIENTATIONS

PLAN PLURIANNUEL D'ACTIVITES DE LA SAFER 2015-2021

REVISION 2017 – ORIENTATIONS (1/2)

MISSIONS / LAAF 2014	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE
<p>DEVELOPPEMENT AGRICOLE et FORESTIER</p> <p>◆◆◆◆◆</p> <p>CONTRIBUER</p> <p>au DEVELOPPEMENT d'une AGRICULTURE TRIPLEMENT</p> <p>PERFORMANTE</p> <p>(économie, social et environnement)</p> <p>MULTIFONCTIONNELLE</p> <p>ainsi qu'à la VALORISATION DE LA FORET</p>	<p>FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE</p>	<p>Privilégier les actions en faveur de l'installation</p>
	<p>S'ATTACHER A LA VIABILITE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA DIVERSITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION</p>	<p>Accompagner la transmission des exploitations</p>
	<p>FAVORISER LA RESTRUCTURATION ET LA TRANSMISSION FORESTIERE</p>	<p>Communiquer</p>
	<p>Innover dans les outils d'accès au foncier à mettre en œuvre par la Safer : portage</p>	
	<p>Renforcer nos actions de restructuration du foncier</p>	
	<p>Orienter les opérations et Réguler les prix</p>	
<p>Etre un opérateur majeur de la restructuration et de la transmission forestière</p>		

PLAN PLURIANNUEL D'ACTIVITES DE LA SAFER 2015-2021

REVISION 2017 – ORIENTATIONS (2/2)

MISSIONS / LAAF 2014	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE
<p>PROTECTION de L'ENVIRONNEMENT et des PAYSAGES</p> <p>◆◆◆◆</p> <p>FAVORISER la PROTECTION de L'ENVIRONNEMENT et des PAYSAGES : PROTECTION des RESSOURCES NATURELLES et de la BIODIVERSITE</p>	<p>CONCILIER AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES DANS L'AFFECTATION DU FONCIER ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES</p>	<p>Développer la médiation et la compensation pour concilier agriculture, environnement et énergie renouvelable, dans le cadre des projets d'aménagement</p>
		<p>Enrichir les bases de données de la SAFER des informations à caractère environnemental</p>
	<p>CONTRIBUER A LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET A LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS</p>	<p>Agir sur le foncier pour accroître l'efficacité de l'agriculture en termes de préservation, d'utilisation et d'accès à la ressource en eau</p>
		<p>Favoriser la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel</p>
<p>DEVELOPPEMENT LOCAL</p> <p>◆◆◆◆</p> <p>PARTICIPER à L'AMENAGEMENT du TERRITOIRE et au DEVELOPPEMENT RURAL</p>	<p>FAVORISER LA COMPETITIVITE RURALE DES TERRITOIRES</p>	<p>Participer au maintien et au développement d'une agriculture durable et dynamique dans le cadre des projets de territoire portés par les collectivités</p>
		<p>Préserver la compétitivité de l'agriculture et le patrimoine régional en consolidant notre position dans la transmission des propriétés</p> <p>Agir en faveur du développement de l'activité rurale</p> <p>Aménager le parcellaire des exploitations agricoles et des propriétés forestières</p>
	<p>ACCOMPAGNER LES POLITIQUES FONCIERES DES TERRITOIRES</p>	<p>Privilégier l'orientation agricole des rétrocessions</p>
		<p>Contribuer au développement économique des territoires ruraux en renfonçant notre accompagnement des projets structurants</p>
<p>CONNAISSANCE des TERRITOIRES</p> <p>◆◆◆◆</p> <p>ASSURER la TRANSPARENCE du MARCHE FONCIER (observation et veille foncière)</p>	<p>FAVORISER L'ANTICIPATION FONCIERE PAR LE DEPLOIEMENT D'OUTILS D'INFORMATION</p>	<p>Consolider notre position d'acteur de référence en matière de connaissance des territoires</p>
	<p>FACILITER L'INTERVENTION FONCIERE</p>	<p>Surveiller et alerter les opérateurs fonciers prioritaires</p>

DECLINAISON DES AXES PRIORITAIRES ET ACTIONS

MISSION : DEVELOPPEMENT AGRICOLE et FORESTIER (1/3)

CONTRIBUER au DEVELOPPEMENT d'une AGRICULTURE TRIPLEMENT PERFORMANTE (économie, social et environnement, MULTIFONCTIONNELLE ainsi qu'à la VALORISATION DE LA FORET (1/2)

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE	ACTIONS	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE		
			PILOTAGE	MOYENS, RESSOURCES, COMPETENCES	PARTENAIRES
FAVORISER LE RENOUELEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE	Privilégier les actions en faveur de l'installation	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer notre rôle en amont et dans l'accompagnement des porteurs de projets d'installation - Prioriser l'installation dans la politique Safer et mobiliser le foncier en vue de l'installation - Accroître et diversifier notre expertise pour favoriser toutes les formes d'installation - Prioriser l'installation en agriculture à partir de projets qualifiés au niveau économique - Prendre en compte les microprojets innovants économes en foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner les responsables départementaux installation/transmission - Instances : CRIT, CDOA, partenaires - Taux préférentiel barème JA - Confortation dans les 5 ans de l'installation - Plan installation/ département - Développer le réseau des partenaires installation - Approche économique et patrimoniale - Priorité aux projets avec étude économique - En fonction du contexte, priorité aux projets de petite dimension foncière viables économiquement 	<ul style="list-style-type: none"> - Relations avec RDI - Repérage & mise en ligne des propriétés pour installation - Réseaux internes Safer : installation, accès au foncier - Rétrocession, baux sur CMD - Diagnostic économique pour la transmission d'exploitation - Installation avec aides publiques et/ou étude économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Approches filières viticoles et arboricoles (coopération) - Mobiliser espaces collectifs (biens de section) - Recherche d'apporteurs de capitaux - Portage - Intégration diversité des demandes
	Accompagner la transmission des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter et prospecter les cédants et préparer les transmissions - Accompagner la transmission opérationnelle des cédants repérés - Rechercher des apporteurs de capitaux pour certaines natures de biens - Intervenir sur les opérations foncières en acquisition, - Rétrocession, CMD, portage du foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux actions professionnelles territoriales - Participation au réseau Point Info Transmission - Recherche d'apporteurs de capitaux - Ingénierie transmission « entreprise », sociétaire... - Développer le suivi des engagements des tributaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les bases de données internes offre / demande - Animer les réseaux professionnels (notaires, intermédiaires immobiliers, prescripteurs...) - Réalisation des transactions, fermages, restructurations - Structurer les bases de données et prospecter - Développer un mix Achat et CMD/Baux 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'outil Vigitransmission

MISSION : DEVELOPPEMENT AGRICOLE et FORESTIER (2/3)

CONTRIBUER au DEVELOPPEMENT d'une AGRICULTURE TRIPLEMENT PERFORMANTE (économie, social et environnement, MULTIFONCTIONNELLE ainsi qu'à la VALORISATION DE LA FORET

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE	ACTIONS	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE		
			PILOTAGE	MOYENS, RESSOURCES, COMPETENCES	PARTENAIRES
FAVORISER LE RENOUELEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE	Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> -Intervenir auprès des publics cibles dans des parcours collectifs organisés -Valoriser les opérations 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des membres des instances Safer -Rapport annuel Installation 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation et promotion externes : BPREA, forums Installation, Parcours -Plaquette installation -Lettre trimestrielle Installation-Transmission -Site Internet Safer -Manifestations départementales Safer 	<ul style="list-style-type: none"> -Intégration installation dans les conventions de concours technique avec les collectivités
	Innover dans les outils d'accès au foncier à mettre en œuvre par la Safer : portage	<ul style="list-style-type: none"> -Politique de stockage Safer en attente de candidat à l'installation -Partenariats spécifiques -Dispositif Conseil Régional 	<ul style="list-style-type: none"> -Dispositif propre Safer -Dispositions de stockage : durée, taux, garanties, partenariats, convention type -Financement collectif, solidaire -Fonds de portage 	<ul style="list-style-type: none"> -Approche de filière -Aide à l'Acquisition Différée de Foncier -Suites des dispositifs régionaux ex Midi-Pyrénées et ex Languedoc-Roussillon 	<ul style="list-style-type: none"> -Appels à projets collectivité
S'ATTACHER A LA VIABILITE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA DIVERSITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION					

MISSION : DEVELOPPEMENT AGRICOLE et FORESTIER (3/3)

CONTRIBUER au DEVELOPPEMENT d'une AGRICULTURE TRIPLEMENT PERFORMANTE (économie, social et environnement, MULTIFONCTIONNELLE ainsi qu'à la VALORISATION DE LA FORET

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE	ACTIONS	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE		
			PILOTAGE	MOYENS, RESSOURCES, COMPETENCES	PARTENAIRES
S'ATTACHER A LA VIABILITE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA DIVERSITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION	Renforcer nos actions de restructuration et consolidation du foncier	<ul style="list-style-type: none"> -Contribuer à la restructuration foncière des exploitations existantes pour améliorer leur performance économique (agrandissement et remaniements parcellaires restructurants) -Développer nos partenariats pour une action volontariste de restructuration foncière de territoires ciblés -Conforter temporairement l'assise foncière -Appuyer la négociation entre les vendeurs et leurs fermiers -Contribuer à pérenniser les approches de filières économiques avec enjeu foncier 	<ul style="list-style-type: none"> -Réorganisation parcellaire -Echanges multilatéraux (prise en charge des frais notaires & géomètres) -Etoffer les ilots fonciers -Mise en œuvre volet foncier PAD Chambre d'Agriculture -Médiation & restructuration foncière -Viticulture, Roquefort, filières territorialisées 	<ul style="list-style-type: none"> -Ciblage des exploitations à restructurer : seuil de rentabilité, future installation AB et SOQ, démarche innovante, filières territorialisées, emploi direct exploitation -Accompagner les collectivités / BVSM agricole ou forestier -Réseaux internes Safer : Viticulture, Elevage-montagne, Arboriculture – maraîchage, Cheval 	<ul style="list-style-type: none"> -Communication spécifique sur petit parcellaire -Etudes, animations, boucles d'échanges, dispositifs financiers -Conventionnement collectivités (pré ciblage des zones pour aménagement foncier) et structures économiques (stockage foncier) sur projets de territoires -Réponse aux appels d'offre de la Région – TerraRural
	Orienter les opérations et Réguler les prix	<ul style="list-style-type: none"> -Privilégier l'orientation agricole des rétrocessions -Promouvoir l'évaluation des biens fonciers -Maîtriser le foncier par voie amiable en fonction des prix du marché et de leur potentiel agronomique -Etre opérateur majeur des opérations foncières agricoles -Déployer opportunément la préemption partielle -Réviser les prix des transactions du marché accessible 	<ul style="list-style-type: none"> -Tenir les références de prix -Tenir un taux de présence minimum de 30% / surfaces 	<ul style="list-style-type: none"> -Cahier des charges à personnaliser / situations -Actualiser les référentiels techniques (marchés, valeur agronomique...) -Différencier les nuances de potentiel agronomique -Engager les préemptions avec révision de prix 	<ul style="list-style-type: none"> -Développer VIGIFONCIER auprès des collectivités -Renforcer nos relations avec les services des domaines
FAVORISER LA RESTRUCTURATION ET LA TRANSMISSION FORESTIERE	Etre un opérateur majeur de la restructuration et de la transmission forestière	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser : <ul style="list-style-type: none"> - la transmission des forêts de production - la restructuration foncière de la forêt - l'action collective de lutte contre le morcellement forestier -Promouvoir les actions de gestion forestière -Combiner agrandissement et remaniement parcellaire restructurant 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats et études foncières préalables -Stockage si garantie de bonne fin -Développer action spécifique sur biens > 50ha -Bourse foncière forestière 	<ul style="list-style-type: none"> -Attribution restructurante -Opération pilote dans PDM -Recherche candidats pour lots > 4 ha -Réseau interne de Conseillers fonciers forestiers -Information attributaires / Plan simple de gestion -Communication 	<ul style="list-style-type: none"> -Accroître l'intervention directe de la Safer -Recensement + prospection > 50 ha forêt -Partenariats avec acteurs forestiers URCOFOR, CRPF, COOP, Experts

MISSION : PROTECTION de L'ENVIRONNEMENT et des PAYSAGES

FAVORISER la PROTECTION de L'ENVIRONNEMENT et des PAYSAGES : PROTECTION des RESSOURCES NATURELLES et de la BIODIVERSITE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE	ACTIONS	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE		
			PILOTAGE	MOYENS, RESSOURCES, COMPETENCES	PARTENAIRES
CONCILIER AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES DANS L'AFFECTATION DU FONCIER ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES	Développer la médiation et la compensation pour concilier agriculture, environnement et énergie renouvelable, dans le cadre des projets d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> -Positionner la Safer en amont des projets d'aménagement -Développer les partenariats pour concilier agriculture et environnement -Développer l'activité agricole au titre du maintien du cadre de vie et des paysages en zones perturbées ou règlementées, et de la biodiversité -Maîtrise foncière de certains espaces ciblés (biodiversité, ENS, forêts zonées) -Favoriser et mettre en œuvre les mesures compensatoires agricoles environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> -Participer à la mise en place de l'agence régionale de la biodiversité -Charte de compensation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> -Adaptation des cahiers des charges -Rétrocession pour pérennité activité agricole -Concours technique -Dégagement des emprises foncières -Groupe de travail interne Safer 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats / organismes chargés de la protection de l'environnement et du développement agricole, ERC, CAF, ENS -Partenariat pluridisciplinaire CA/CEN, Chambre d'Agriculture -Partenariat opérateurs fonciers CEL RL, EPF -Intégration dans conventions de concours technique -Réponse appels d'offre avec CA
	Enrichir les bases de données de la Safer des informations à caractère environnemental	<ul style="list-style-type: none"> -Incorporation des données cartographiées dans les outils opérationnels, notamment pour les zones à enjeux forts 	<ul style="list-style-type: none"> -Développer les partenariats avec les Cellules Techniques d'Assistance Zones Humides 	<ul style="list-style-type: none"> -Intégration dans bases de données des conseillers 	
CONTRIBUER A LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET A LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS	Agir sur le foncier pour accroître l'efficacité de l'agriculture en termes de préservation, l'utilisation et l'accès à la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> -Agir pour favoriser la prévention des risques d'inondation et de submersion -Protéger la ressource en eau potable -Optimiser l'utilisation agricole de l'eau pour favoriser le maintien d'une agriculture durable 	<ul style="list-style-type: none"> -Maîtrise des emprises foncières -Captage AEP -Maintenir la capacité d'intervention de la Safer pour la maîtrise d'ouvrage déléguée ou de conduite d'opération (retenue collinaire, irrigation, lagune pour eau potable) 	<ul style="list-style-type: none"> -Information des attributaires /risques naturels -Attention / bonne gestion des eaux -Cahier des charges Safer -Développer l'expertise en matière de gestion des eaux sur domaines ruraux -Coupler tout projet d'installation d'irrigation à une restructuration préalable 	<ul style="list-style-type: none"> -Partenariat opérateurs fonciers -Accompagner les maîtres d'ouvrages locaux / volet foncier des stratégies de l'environnement -Partenariats Agence de l'Eau, EPTB -Opérations territoriales de sauvegarde des périmètres irrigables, Aqua Domitia -Travaux /création de retenues collinaires, abreuvement
	Favoriser la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en œuvre des cahiers des charges environnementaux -Intervenir dans les politiques de gestion de l'eau -Promouvoir le rôle de l'agriculture dans les zones à incendie 	<ul style="list-style-type: none"> -Captages AEP en conventionnement collectivités et AEAG 	<ul style="list-style-type: none"> -Critères environnementaux de certains habitats -Communication d'informations réglementaires aux attributaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Développer les contacts avec les syndicats de bassin et de rivière -Partenariats avec les opérateurs concernés (Parcs Nationaux, régionaux, CEN....) dont animation Safer - Intégrer les problématiques environnementales et paysagères dans les actions foncières (anticipation, orientation et cahier des charges, surveillance...)

MISSION : DEVELOPPEMENT LOCAL (1/2)

PARTICIPER à L'AMENAGEMENT du TERRITOIRE et au DEVELOPPEMENT RURAL

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE	ACTIONS	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE		
			PILOTAGE	MOYENS, RESSOURCES, COMPETENCES	PARTENAIRES
FAVORISER LA COMPETITIVITE RURALE DES TERRITOIRES	Participer au maintien et au développement d'une agriculture durable et dynamique dans le cadre des projets de territoire portés par les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser la prise en compte de l'agriculture dans les projets de territoire des communes et de leurs groupements -Développer l'offre de service aux territoires -Gérer les espaces périurbains (mitage, reconquête, valorisation temporaire...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Participer au SRADDET Occitanie (volet foncier et biodiversité) à CDPENAF, volet foncier PAEN -Convention CD / Safer pour mise en œuvre DDP en PAEN -Valoriser les CMD/baux pour la gestion temporaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Promotion de la démarche d'appui Safer à l'analyse de situation -Mesures compensatoires agricoles avec Chambre d'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> -Relations avec bureaux d'études, CA -CDCEA - Partenariats EPCI -Appels à projets -Actions spécifiques bâti en périurbain auprès des collectivités
	Préserver la compétitivité de l'agriculture et le patrimoine régional en consolidant notre position dans la transmission des propriétés ; Agir en faveur du développement de l'activité rurale ; Aménager le parcellaire des exploitations agricoles et des propriétés forestières	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la diffusion de notre offre de propriétés et son accès aux porteurs de projets -Développer les opérations portant sur l'accueil en milieu rural (nouvelles populations ...) -Rechercher l'efficacité dans l'accompagnement des porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les collectivités et autres porteurs de projets / études -Intervention sur biens ruraux ayant perdu vocation agricole 	<ul style="list-style-type: none"> -Rechercher l'adéquation offre/demande et projets/territoires -Communication ciblée, lettre électronique -Résidents à titre principal -Réorientations de biens -Transmission de biens support d'activités touristiques -Approche pluridisciplinaire / transmission 	

MISSION : DEVELOPPEMENT LOCAL (2/2)

PARTICIPER à L'AMENAGEMENT du TERRITOIRE et au DEVELOPPEMENT RURAL

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE	ACTIONS	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE		
			PILOTAGE	MOYENS, RESSOURCES, COMPETENCES	PARTENAIRES
ACCOMPAGNER LES POLITIQUES FONCIERES DES TERRITOIRES	Préserver la vocation des terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> -Maintenir la valorisation agricole -Porter à connaissance l'analyse et l'expertise foncière de la Safer 	<ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir PEANP / collectivités -Participer CDPENAF 	<ul style="list-style-type: none"> -Cahier des charges à affiner / situations -Inventaire des friches 	
	Contribuer au développement économique des territoires ruraux en renforçant notre accompagnement des projets structurants	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner en amont les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet de territoire -Identifier les projets de développement économique pour se positionner en amont des opérateurs et des collectivités -Connaître les projets de territoire -Veiller à la place de l'agriculture dans les projets -Développer des conventionnements avec les collectivités locales -Construire et animer les réseaux avec les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Veille foncière - Groupe technique périurbain Safer -Opérations de stockage, gestion des stocks -Négociation pour le compte de, stockage, gestion des stocks 	<ul style="list-style-type: none"> -Expertises, étude de mobilité foncière, stockage par anticipation -Identifier les projets d'intérêt collectif 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre à l'écoute des projets innovants (communes CDPENAF) -Aménagement touristique, activités nouvelles -Réinstallation d'agriculteur -Acteurs de territoires, administration, collectivités locales
	Réaliser la mobilisation foncière pour les ouvrages des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> -Intervention foncière pour la réalisation des grands ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> -Aménagement foncier, compensations ... 		<ul style="list-style-type: none"> -Etre présent dans la définition et la réalisation des mesures de compensation agricole et environnementale

MISSION : CONNAISSANCE des TERRITOIRES

ASSURER la TRANSPARENCE du MARCHÉ FONCIER (observation et veille foncière)

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXE PRIORITAIRE	ACTIONS	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE		
			PILOTAGE	MOYENS, RESSOURCES, COMPETENCES	PARTENAIRES
FAVORISER L'ANTICIPATION FONCIERE PAR LE DEPLOIEMENT D'OUTILS D'INFORMATION	Consolider notre position d'acteur de référence en matière de connaissance des territoires	<ul style="list-style-type: none"> -Accroître la diffusion de VIGIFONCIER -Participer à la mise en commun et à l'analyse des éléments de connaissance des territoires -Synthèse et analyse du marché foncier -Suivi des évolutions par territoires 	<ul style="list-style-type: none"> -Saisie et codification des notifications -Tenue à jour et exploitation des bases de données -Analyse et expertises Safer 	<ul style="list-style-type: none"> -Développer la diffusion de VIGIFONCIER -Partenariats d'accès et de partage de données -Analyses internes -Porté à connaissance des collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> -Développer la diffusion de VIGIFONCIER -Porté à connaissance des réseaux syndicaux, acteurs économiques -Partenariats avec les administrations, les opérateurs fonciers, l'enseignement et la recherche...
FACILITER L'INTERVENTION FONCIERE	Surveiller et alerter les opérateurs fonciers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> -Saisie des notifications -Informers les collectivités de la dynamique foncière de leur territoire -Assurer une surveillance territoriale pour le compte d'opérateurs en vue d'intervention de maîtrise foncière 			<ul style="list-style-type: none"> -Développer Vigifoncier dans les partenariats avec d'autres intervenants fonciers : EPF, CEN...

E- LES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

La mise en œuvre du PPAS s'effectuera par une appropriation et une déclinaison départementale, sous la coordination des Responsables départementaux, ainsi que des services support opérationnels régionaux.

Un bilan annuel sera présenté devant le Conseil d'administration de la Safer Occitanie, en s'appuyant sur les indicateurs pré identifiés, communs à l'ensemble des Safer, que pourront compléter éventuellement des indicateurs spécifiques.

MISSIONS	ORIENTATION STRATEGIQUE	Indicateurs Nationaux	AXE PRIORITAIRE
<p style="text-align: center;">DEVELOPPEMENT AGRICOLE et FORESTIER</p> <p style="text-align: center;">❖❖❖❖</p> <p style="text-align: center;">CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE TRIPLEMENT PERFORMANTE (ECONOMIE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENT) MULTIFONCTIONNELLE AINSI QU'À LA VALORISATION DE LA FORET</p>	FAVORISER LE RENOUELEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE	<p>Contexte (Installation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de 1° installations, dont nb de JA (MSA/MAAF) -Superficie moyenne des 1° installations (MSA) <p>Réalisation (Installation):</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de 1° installations <ul style="list-style-type: none"> *nb de JA Bénéficiaires de DJA * nb HCF * nb certifiés Agriculture biologique -Surfaces rétrocedées en 1° inst. / surf. rétrocedées mission agricole (Hors MFP) -Surfaces rétrocedées pour installation / surf. rétrocedées mission agricole (Hors MFP) 	<p style="text-align: center;">Privilégier les actions en faveur de l'installation</p>
			<p style="text-align: center;">Accompagner la transmission des exploitations</p>
			<p style="text-align: center;">Communiquer</p>
			<p style="text-align: center;">Innover dans les outils d'accès au foncier à mettre en œuvre par la Safer : portage</p>

MISSIONS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Indicateurs Nationaux	AXE PRIORITAIRE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE et FORESTIER	<p>S'ATTACHER A LA VIABILITE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA DIVERSITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION</p>	<p>Contexte (Agrandissement) : -Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation (MAAF) -SAU moyenne (MAAF) -Nombre d'agriculteurs depuis 5 ans et moins (MSA)</p> <p>Réalisation (Agrandissement): -Nombre d'agrandissement -Surfaces rétrocédées pour agrandissement / surf. rétrocédées mission agricole (Hors MFP)</p> <p>Contexte (Agriculture biologique) : -Taux de SAU en AB / SAU totale (Agence Bio)</p> <p>Réalisation (Agriculture biologique & circuits courts) : -Nombre de projets Safer vers AB -Surface rétrocédée en faveur AB /surf. rétrocédées mission agricole (Hors MFP) - Nb projets en circuits courts</p> <p>Contexte (Activité globale) : -Taux de SAU / surface régionale (MAAF)</p> <p>Réalisation (Activité globale): -Nombre de rétrocessions en matière agricole / nb total (toutes missions) -Nombre de rétrocessions en matière agricole / nb total (toutes missions)</p>	<p>Renforcer nos actions de restructuration du foncier</p>
	<p>FAVORISER LA RESTRUCTURATION ET LA TRANSMISSION FORESTIERE</p>	<p>Contexte : -Surface privée / surface totale (MAAF)</p> <p>Réalisation : -Nombre de rétrocessions en matière forestière / total nb (toutes missions) -Surfaces de rétrocession en matière forestière / total surfaces (toutes missions)</p>	<p>Orienter les opérations et Réguler des prix</p> <p>Etre un opérateur majeur de la restructuration et de la transmission forestière</p>

MISSIONS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Indicateurs Nationaux	AXE PRIORITAIRE
<p style="text-align: center;">PROTECTION de L'ENVIRONNEMENT et des PAYSAGES</p> <p style="text-align: center;">◆◆◆◆</p> <p style="text-align: center;">FAVORISER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES : PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITE</p>	<p style="text-align: center;">CONCILIER AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES DANS L'AFFECTATION DU FONCIER ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES</p>	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces de rétrocession en matière environnementale à usage agricole / total surfaces (toutes missions) 	<p>Développer la médiation et la compensation pour concilier agriculture, environnement et énergie renouvelable, dans le cadre des projets d'aménagement</p>
	<p style="text-align: center;">CONTRIBUER A LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET A LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS</p>		<p>Enrichir les bases de données de la SAFER des informations à caractère environnemental</p> <p>Agir sur le foncier pour accroître l'efficacité de l'agriculture en termes de préservation et d'utilisation de la ressource en eau</p>
	<p>Favoriser la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel</p>		

MISSIONS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Indicateurs Nationaux	AXE PRIORITAIRE
<p style="text-align: center;">DEVELOPPEMENT LOCAL</p> <p style="text-align: center;">◆◆◆◆</p> <p style="text-align: center;">PARTICIPER A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL</p>	<p style="text-align: center;">FAVORISER LA COMPETITIVITE RURALE DES TERRITOIRES</p>	<p>Contexte (Dév. Durable des territoires ruraux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taux de communes en ZRR (DATAR) <p>Réalisation (Dév. Durable des territoires ruraux):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part : % du CA - Surfaces : % */ total surfaces rétrocedées (toutes missions) *surfaces réorientées dans l'intérêt général public / total surfaces (toutes missions) 	<p>Participer au maintien et au développement d'une agriculture durable et dynamique dans le cadre des projets de territoire portés par les collectivités</p>
	<p style="text-align: center;">ACCOMPAGNER LES POLITIQUES FONCIERES DES TERRITOIRES</p>		<p>Préserver la compétitivité de l'agriculture et le patrimoine régional en consolidant notre position dans la transmission des propriétés Agir en faveur du développement de l'activité rurale Aménager le parcellaire des exploitations agricoles et des propriétés forestières</p>
	<p>Contribuer au développement économique des territoires ruraux en renfonçant notre accompagnement des projets structurants</p>		
	<p>Préserver la vocation des terres agricoles Réaliser la mobilisation foncière pour les ouvrages des collectivités</p>		
<p style="text-align: center;">CONNAISSANCE des TERRITOIRES</p> <p style="text-align: center;">ASSURER LA TRANSPARENCE DU MARCHE FONCIER (OBSERVATION ET VEILLE FONCIERE)</p>	<p style="text-align: center;">FAVORISER L'ANTICIPATION FONCIERE PAR LE DEPLOIEMENT D'OUTILS D'INFORMATION</p>	<p>Réalisation (Veille et prise sur le marché foncier):</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taux de prise de marché de la Safer sur le marché total -Taux de prise de marché de la Safer sur le marché préemptable -Nombre de communes sous convention de veille foncière 	<p>Consolider notre position d'acteur de référence en matière de connaissance des territoires</p>
	<p style="text-align: center;">FACILITER L'INTERVENTION FONCIERE</p>		<p>Surveiller et alerter les opérateurs fonciers prioritaires</p>
<p style="text-align: center;">CONTROLE DES OPERATIONS</p>		<p>Nombre d'avis défavorables des Commissaires du Gouvernement sur les opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préemption simple -Préemption avec révision de prix -Acquisition > 75 000 € -Rétrocessions -Conventions 	

F - LES MOYENS ET FINANCEMENTS

Le rapprochement des trois Safer lors de la fusion en 2017, par la réunion des équipes existantes, conduit à un effectif de 150 salariés environ, répartis dans les 13 services départementaux, services régionaux opérationnels (territoire aménagement environnement, projet ruraux grands domaines), juridique et autres fonctions support (administratif, finance, comptabilité, systèmes d'information, communication).

Les métiers exercés sont principalement ceux :

- de l'intervention foncière (conseillers fonciers, assistants opérationnels),
- de maîtrise d'œuvre, d'études et analyse : chargé de mission, chargé d'études
- des fonctions ressources : juridique, système d'information géographique, systèmes d'information, NTIC, finances, communication...
- de l'administratif
- de l'encadrement

Le budget de la Safer Occitanie doit s'équilibrer à partir des ressources essentiellement liées à son activité au titre des interventions foncières, des études et prestations entrant dans le champ de ses missions, auprès des professionnels de l'agriculture, des porteurs de projets, des collectivités et autres acteurs publics...

Les moyens ainsi mobilisés peuvent se répartir ainsi, sur la base des effectifs :

- Agricole : 78 %
- Environnement : 5 %
- Développement local : 13 %
- Connaissance du territoire : 4 %